

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 18 septembre 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Dix Huit Septembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du Onze Septembre Deux Mille Vingt Six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la renaturation des voiries communales et des espaces publics – Partie 4.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Patrick-François SANTINI, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI.

PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Marie-Josèphe TRAMONI, Audrey CASSETARI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Santa DUVAL, Pascal MONDOLONI à Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA à Ghislaine ETTORI, Christine PINNA à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Colette ISTRIA, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Michel COLONNA, François-Joseph SCANAVINO à Jean-Baptiste OLLANDINI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21-6°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 4 mars et 17 juin 2022, et du 28 février 2023, approuvant le projet de renaturation des voiries communales et des espaces publics,

Considérant que le montant du marché a été estimé à : 60 000 € H.T ;

Considérant que l'avis d'appel public à la concurrence publié le 8 juillet 2026 sur le profil acheteur et le 13 juillet 2026 sur le Petit Bastiais ;

Considérant la date de remise des offres fixées le 10 août 2026 à 12H00 ;

Considérant les critères de sélection des offres suivants et leurs pondérations :

- La valeur technique :55%
- Le prix des prestations :35%
- Le délai d'exécution : 10% ;

Considérant qu'à la date de remise des offres, un seul candidat, la société BET POZZO DI BORGO, a répondu ;

Considérant qu'après analyse de l'offre en fonction des critères définis, l'offre de la SARL BET POZZO DI BORGO – Avenue du Mont Thabor -Immeuble MAIF-20090 AJACCIO, a été retenue pour un montant de 57 560 € H.T soit 69 072 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre pour la renaturation des voiries communales et des espaces publics – Partie 4 à la SARL BET POZZO DI BORGO.
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit marché.
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif de la ville pour l'exercice 2026 à l'article 2312(fonction 588) de l'opération 215.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 21.09.2026

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 22.09.2026

Fait à PROPRIANO, le 18 septembre 2026

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260918-2026-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2026

